

**COMMUNE DE VION
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 octobre 2021

Date de convocation : 15 octobre 2021

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VION se sont réunis à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, David BONNET, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes MM. Samuel ALBERT, Florence BLACHE, David BONNET, Robert FAY, Huguette JOLIVET, Arnaud LEBRETON, Pascaline MAXANT, Catherine NALPOWIK, Cédric RIBEYRE, Frédéric SOUBEYRAND, Philippe TERRY, Pierre VERGNES, Didier VIALLET, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Stéphane JUNIQUE, Sylvain MAURIN.

Pouvoirs : M. Stéphane JUNIQUE a donné pouvoir à M. David BONNET.

M. Sylvain MAURIN a donné pouvoir à M. Frédéric SOUBEYRAND.

Secrétaire de séance : Mme Catherine NALPOWIK.

Objet de la délibération : Cantine et garderie scolaires :
Fixation des tarifs applicables à compter du 01/01/2022

Suite à la mise en place, par délibération du 1^{er} juin 2021, d'une régie de recettes informatisée, pour la cantine et la garderie scolaires, qui démarrera le 1^{er} janvier 2022 et à l'adoption, au cours de cette même séance, des règlements intérieurs correspondants, M. le Maire propose de fixer les tarifs de ces services périscolaires qui seront applicables, à compter du 1^{er} janvier 2022.

M. le Maire rappelle les tarifs actuellement en vigueur, à savoir :
Ticket Repas Enfant : 4.35 €, Repas Enfant (abonnement) : 4.25 €, Repas Adulte : 6 €, Surveillance Cantine : Enfant sous PAI, muni de son repas : 2 €, Séquence Garderie : 1 €.

Le Conseil Municipal :

Vu les tarifs susvisés des services périscolaires, actuellement en vigueur,
Vu les frais de fonctionnement des services de cantine et de garderie scolaires,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les tarifs applicables aux services périscolaires : cantine et garderie, tels que définis ci-dessous :

Tarifs Cantine scolaire (valable pour un repas)	
Repas Enfant	4.30 €
Repas Adulte	6.00 €
Repas apporté (enfant sous PAI (Protocole d'Accompagnement Individualisé)) - Frais de surveillance	2.00 €
Majoration (en + du tarif d'un repas enfant), en cas de non-respect du règlement	1.00 €

Tarifs Garderie scolaire	
Créneau de 07h30 à 08h20	1.00 €
Créneau de 16h30 à 17h15	1.00 €
Créneau de 17h15 à 18h00	1.00 €
Majoration (en + du tarif d'un créneau), en cas de non-respect du règlement	1.00 €

- Dit que ces tarifs entreront en vigueur, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Dit que les recettes correspondantes seront constatées au budget communal, chapitre 70, article 7067.

Fait et délibéré à VION, le 21 octobre 2021.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,

David BONNET



Acte rendu exécutoire après :

. Transmission au contrôle de légalité le ... 10/11/2021

. Affichage le 09/11/2021